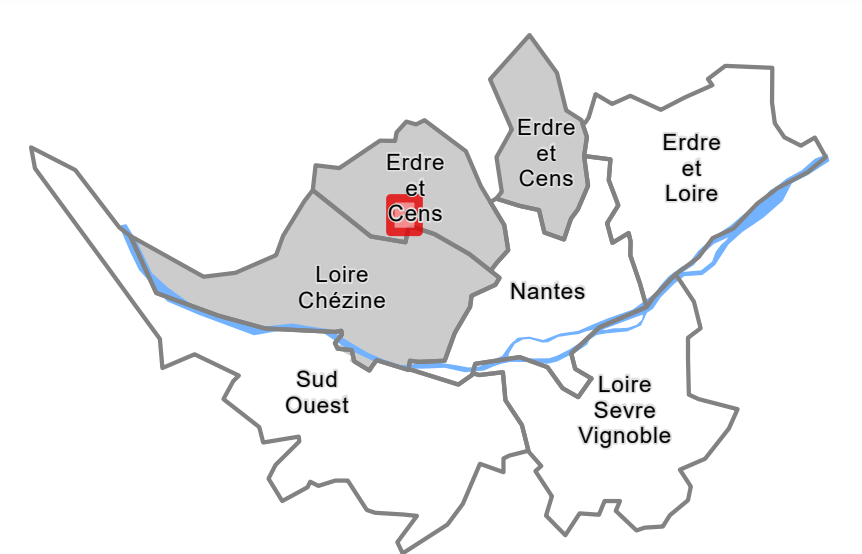


**Planche G15**



Approuvé le 05 avril 2019  
 Modifié le 16 décembre 2022  
 Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

**4-2 Règlement graphique**  
**4-2-2 Plans de zonage au 1/2000**

Territoires : Erdre et Cens, Loire Chézine  
 Commune(s) : Orvault, Saint-Herblain, Sautron

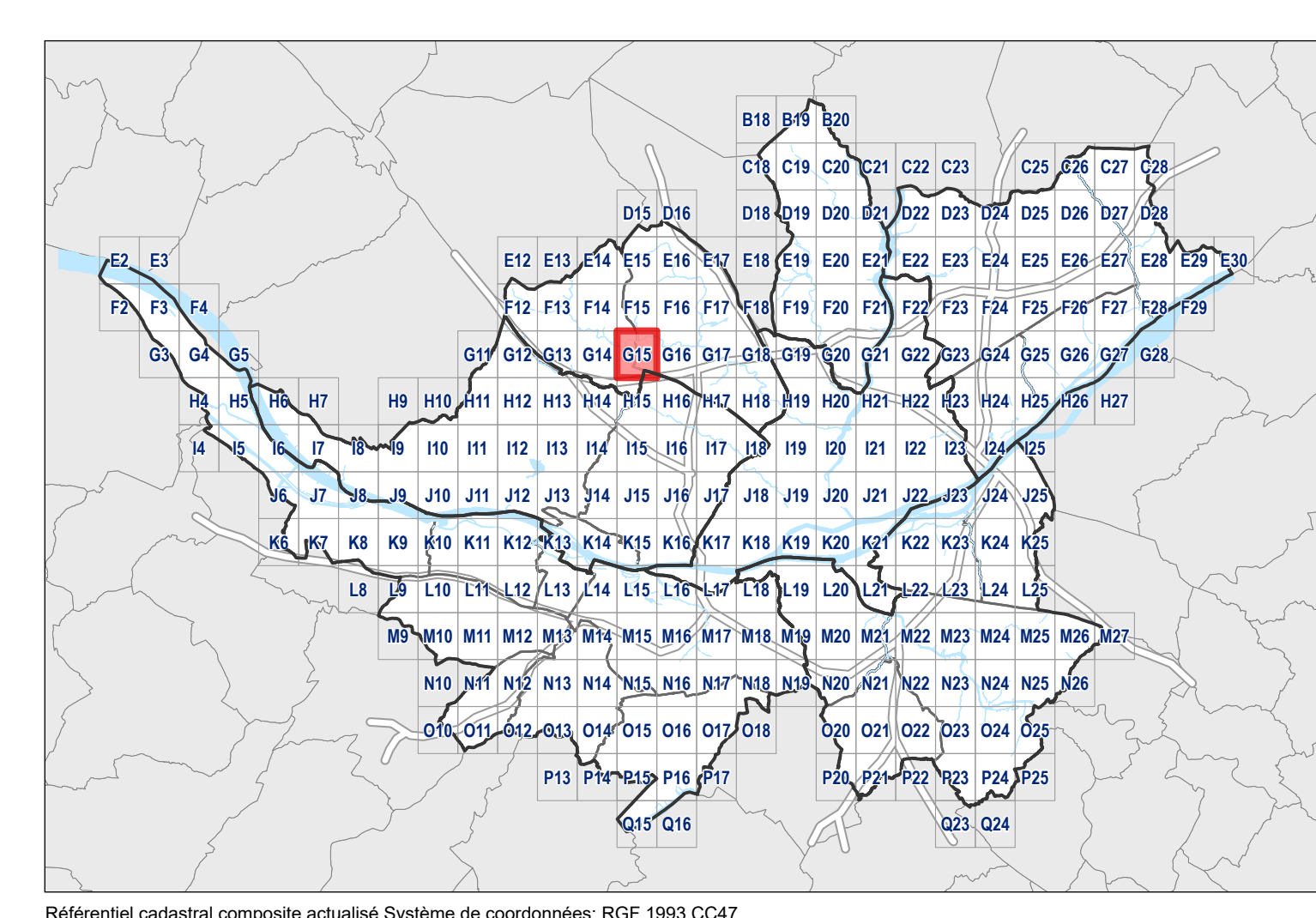
Echelle : 1:2 000

**Légende**


<b>Destination des Sols</b>	
	Zonage
	Périphérie d'autorisation de stationnement des caravanes et des résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs
<b>Activités économiques</b>	
	Linéaire commercial souple
	Linéaire commercial strict
	Périphérie ou linéaire artisanal et/ou de services
	Polarité commerciale majeure
	Polarité commerciale intermédiaire
	Polarité commerciale de proximité et centralité commerciale Nantesaise
	Périphérie de projet urbain intégrant des commerces
	Pôle de services
	Périphérie tertiaire
<b>Emplacements Réservés</b>	
	Emplacement réservé pour mixité sociale
	Servitude de constructibilité limitée
	Emplacement réservé pour projet d'intérêt général
	Emplacement réservé pour projet d'intérêt général de type flottant
<b>Protections environnementales</b>	
	Espace Bois Classé (EBC)
	Espace Paysager à Protéger (EPP)
	Espace Paysager à Protéger Zone humide (EPP)
<b>Fond de plan</b>	
	Parcelle
	Emprise Bâtie
	Surface en eau
	Limite communale
<b>Implantation du bâti</b>	
	Recul / Retrait minimal
	Implantation obligatoire
	Zone non-aedificandi
<b>Protections patrimoniales</b>	
	Séquence urbaine de type 1
	Séquence urbaine de type 2
	Périphérie patrimoniale
	Patrimoine bâti
	Petit patrimoine bâti
	Patrimoine bâti avec autorisation de changement de destination
	Cône de vue
<b>Liaisons</b>	
	Principe de liaison viaire
	Principe de liaison modes actifs
<b>Périphéries reportés</b>	
	Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)
	Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle (OAP)
	Orientation d'Aménagement et de Programmation de secteur d'aménagement (OAP)
	Limite des Espaces Proches du Rivage (EPR) du lac de Grand-Lieu, en application de la loi Littoral

Format d'impression des plans 913 x 991 mm  
 Référentiel Parcelsaire Cadastre Unique actualisé

**GRILLE DE REPERAGE**



Référentiel cadastral composite actualisé Système de coordonnées: RGF 1993 CG47



Partie Non opposable voir planche H15

Nf